



RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

CONCERNANT LA CRÉATION DU CONSEIL NATIONAL DE LA MÉDIATION

Adoptée par l'Assemblée générale du 4 février 2022

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 4 février 2022

PREND ACTE de la création d'un Conseil national de la médiation qui sera placé auprès du ministère de la justice ;

RAPPELLE que le Conseil national des barreaux s'est toujours investi dans la promotion d'une médiation et de médiateurs de qualité ;

INSISTE également sur l'importance pour les parties d'être accompagnées de leur avocat en médiation ;

RENOUVELLE sa volonté d'être un partenaire actif de la mise en place et du fonctionnement du Conseil national de la médiation ;

APPELLE les pouvoirs publics à réserver une place statutaire au Conseil national des barreaux au sein de la composition du Conseil national de la médiation ;

* *

Fait à Paris, le 4 février 2022